

67386

1612 ✓

DEC/TRANSCOM/82/WG/TRANS/RPT

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DEUXIEME PHASE DE LA DECENNIE
DES NATIONS UNIES POUR LES TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS
EN AFRIQUE

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
A. ORGANISATION	1	1
B. PARTICIPATION	2-3	1-3
C. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4	3
D. RESUME DES DEBATS	5-57	3-14

ANNEXE

I. Termes de référence généraux pour le recrutement d'experts/consultants.

A. ORGANISATION

1. Le Groupe de travail sur les transports s'est réuni pour analyser les projets présentés au titre de la deuxième phase de la Décennie des Nations Unies pour les Transports et Communications en Afrique, au siège de la CEA, à Addis-Abeba, du 1er au 16 février 1982.

B. PARTICIPATION

2. Des représentants des organisations des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations intergouvernementales africaines suivantes ont pris part aux travaux de la réunion :

I. Groupe de travail sur les transports aériens (1-2 février 1982) :

- 1. Commission économique pour l'Afrique (CEA);
- 2. Organisation de l'aviation civile internationale (OACI);
- 3. Commission africaine de l'aviation civile (AFCAC);
- 4. Organisation de l'unité africaine (OUA).

II. Groupe de travail sur les transports multimodaux (3-4 février 1982) :

- 1. Commission économique pour l'Afrique (CEA);
- 2. Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI);
- 3. Organisation internationale du travail (OIT);
- 4. Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);
- 5. Conférence ministérielle des états d'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les transports maritimes;
- 6. Organisation de l'unité africaine (OUA).

III. Groupe de travail sur les ports (5-6 février 1982) :

- 1. Commission économique pour l'Afrique (CEA);
- 2. Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI);
- 3. Organisation internationale du travail (OIT);
- 4. Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);
- 5. Conférence ministérielle des états d'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les transports maritimes .
- 6. Organisation de l'unité africaine (OUA).

- IV. Groupe de travail sur les transports maritimes (8-9 février 1982) :
1. Commission économique pour l'Afrique (CEA);
 2. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
 3. Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI);
 4. Organisation internationale du travail (OIT);
 5. Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);
 6. Conférence ministérielle des états d'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les transports maritimes;
 7. Organisation de l'unité africaine (OUA);
- V. Groupe de travail sur les transports fluviaux (10-11 février 1982) :
1. Commission économique pour l'Afrique (CEA);
 2. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
 3. Organisation internationale du travail (OIT);
 4. Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);
 5. Conférence ministérielle des états d'Afrique de l'Ouest et du Centre sur le transport maritime;
 6. Organisation de l'unité africaine (OUA).
- VI. Groupe de travail sur les routes et les transports routiers (12-13 février 1982) :
1. Commission économique pour l'Afrique (CEA);
 2. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
 3. Banque mondiale;
 4. Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU);
 5. Organisation internationale du travail (OIT);
 6. Organisation du Bassin de la rivière Kagera (OBK);
 7. Conférence ministérielle des états d'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les transports maritimes;
 8. Organisation de l'unité africaine (OUA).

VII. Groupe de travail sur les chemins de fer et les transports ferroviaires (15-16 février 1982) :

1. Commission économique pour l'Afrique (CEA);
2. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
3. Organisation internationale du travail (OIT);
4. Organisation du Bassin de la Rivière Kagera (OBK);
5. Conférence ministérielle des états d'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les transports maritimes;
6. Organisation de l'unité africaine (OUA);
7. Union africaine des chemins de fer (UAC).

3. Le représentant de la CEA a ouvert les réunions en rappelant les décisions qui avaient amené à réunir les groupes de travail, notamment la décision prise au cours de la cinquième réunion du Comité de coordination inter-institutions qui a donné les lignes directrices des travaux des groupes de travail.

C. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. L'ordre du jour suivant a été adopté :

1. Examen des termes de référence pour les consultants;
2. Examen des projets du programme de la première phase qui ont peu de chances d'obtenir un financement et devront donc être abandonnés;
3. Discussions sur :
 - a) Les descriptifs de projets présentés par les Etats membres pour être inclus dans le programme de la deuxième phase, et commentaires relatifs à ces projets afin d'aider à l'envoi d'experts en mission sur place
 - b) La liste des projets de la première phase de la Décennie à réaliser au cours de la deuxième phase.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport.
6. Clôture de la réunion.

D. RESUME DES DEBATS

I. Groupe de travail sur les transports aériens (1-2 février 1982) :

Révision des termes de référence pour les consultants (article 1 de l'ordre du jour)

5. Le groupe de travail a examiné le document DEC/TRANSCOM/IA/V/4/Rev.1, termes de référence généraux pour le recrutement de consultants en vue d'aider les pays

africains et les organisations intergouvernementales à rédiger les descriptifs des projets de la deuxième phase. Les modifications suivantes ont été adoptées :

a) Au paragraphe 5, le Plan d'action de Lagos devrait être mentionné comme faisant autorité pour la préparation du programme de la deuxième phase. En outre, étant donné que la résolution ECA/UNTACDA/Res.81/14 ne comporte pas les activités énumérées dans les termes de référence, celles-ci doivent être présentées comme la mise en application par la CEA des mandats assignés par le Plan d'action de Lagos et par la résolution.

b) Au paragraphe 6(d) : les termes "Stratégie globale et Plan d'action" devraient être substitués aux termes "Volume I des documents de la Décennie". Dans le même paragraphe, il n'y a pas lieu de mentionner un pays particulier comme exemple de pays semi-enclavé.

c) Au paragraphe 10(a) : la sélection des projets étant une prérogative des pays, cet alinéa devrait être modifié de façon à indiquer que le rôle des consultants consiste seulement à identifier les projets.

d) Au paragraphe 10(c) : les termes "sur leur demande" devraient être supprimés dans la mesure où il est du devoir des consultants de fournir une assistance, et pas seulement sur demande.

e) Le paragraphe 10(h) devrait être modifié comme suit :

"examiner avec les Etats membres et les organisations intergouvernementales l'état d'avancement de l'exécution du programme de la première phase, et sur la base de cet examen, définir en accord avec les Etats membres et les organisations intergouvernementales :

- i) les projets qui devront être reportés sur la deuxième phase, et
- ii) un programme réaliste pour la deuxième phase".

f) Une autre tâche devra être assignée aux consultants, consistant à évaluer les difficultés que les pays pourraient éprouver dans la formulation des projets et leur présentation aux bailleurs de fonds, afin de déterminer si une assistance devrait être fournie auxdits pays dans ce domaine.

6. Bien que les participants n'aient pas demandé d'amender le paragraphe 6(b) qui stipule que les consultants doivent connaître l'Afrique et ses problèmes, ils ont néanmoins souligné qu'un critère important de sélection des consultants serait leur expérience des problèmes de transport et de communications en Afrique, acquise en tant que consultants ayant travaillé en Afrique ou en tant que chercheurs ayant participé à la résolution des problèmes africains.

Examen des projets du programme de la première phase qui ont peu de chances d'obtenir un financement et devront donc être abandonnés (article 2 de l'ordre du jour)

7. Le Groupe de travail a eu à examiner un document préparé par le secrétariat de la CEA indiquant que certains projets du programme de la première phase avaient des points faibles au niveau de la conception et ne devraient donc pas être reconduits pendant la deuxième phase s'ils ne trouvaient pas de financement au cours de la première phase. Le Groupe de travail a convenu qu'il pouvait effectivement en être ainsi, cependant, il a déclaré qu'il n'était pas de sa compétence de supprimer des projets du programme de la première phase. Il a donc convenu que de tels projets devraient le cas échéant être formulés à nouveau pour la deuxième phase de façon à exprimer plus clairement leurs objectifs et à mettre ainsi en relief leur validité.

Discussion sur les descriptifs de projets présentés par les Etats membres pour être inclus dans le programme de la deuxième phase et commentaires relatifs à ces projets (article 3(a) de l'ordre du jour)

8. Le Groupe de travail a examiné le document DEC/TRANSCOM/WG/TRANS.10 comprenant les projets présentés au titre de la deuxième phase. Après avoir examiné 26 descriptifs de projets présentés par 10 pays, le Groupe de travail a décidé que les descriptifs de projets de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Ghana, de Madagascar, du Niger, du Sénégal, de l'Ouganda et de la Haute-Volta ne contenaient pas les informations essentielles permettant de justifier l'envoi de missions d'experts sur place en vue de compléter ces descriptifs et de les formuler de telle façon qu'ils soient acceptables par des bailleurs de fonds éventuels. En ce qui concerne les projets de la Gambie et du Maroc, pour lesquels des informations supplémentaires étaient requises, il serait possible d'obtenir ces informations soit par lettre, soit par l'intermédiaire d'autres consultants et pas nécessairement par un spécialiste des transports aériens. En ce qui concerne les projets sans descriptif, il a été convenu que les consultants seraient envoyés dans les pays pour mettre au point les descriptifs de projets.

9. Le Groupe de travail a estimé que les projets relatifs aux centres d'entretien des aéronefs devraient être évalués en tenant compte du projet que la Commission africaine de l'aviation civile réalise actuellement sur la coordination des installations d'entretien et de révision des aéronefs dans la région africaine. Les deux projets relatifs à l'acquisition de radars de contrôle du trafic aérien présentés par Madagascar et par le Sénégal devront être évalués en tenant compte de la recommandation du Plan de navigation aérienne AFI stipulant que l'installation de tels équipements ne soit faite que là où l'importance du trafic aérien le justifie.

10. En ce qui concerne les projets de centres nationaux de formation, le Groupe de travail a estimé qu'il fallait tenir compte des institutions de formation existantes en d'autres endroits de la région, afin d'éviter la prolifération des centres nationaux, alors que certains centres sont sous-utilisés.

11. Les projets d'assistance technique qui ont été identifiés par les missions sur le terrain de l'OACI devraient être considérés comme faisant partie de la première phase, étant donné que la plupart d'entre eux démarreront avant le début de la deuxième phase.

Liste des projets de la première phase de la Décennie à réaliser au cours de la deuxième phase (article 3(b) de l'ordre du jour)

12. Le Groupe de travail a convenu que les projets figurant dans le document préparé par le secrétariat de la CEA (DEC/TRANSCOM/WG/Trans.10, Révision des projets de la première phase), devaient être inclus dans le programme de la deuxième phase, après consultation des pays concernés.

Questions diverses (article 4 de l'ordre du jour)

13. Le représentant de la Commission africaine de l'aviation civile a attiré l'attention des participants sur le fait que son organisation avait entrepris des études de faisabilité au cours de la première phase qui pouvaient aboutir sur d'autres projets pendant la deuxième phase. Le Groupe de travail a convenu que ces projets seraient inclus dans le programme de la deuxième phase au cours de l'examen périodique de ce programme.

II. Groupe de travail sur les transports multimodaux (3-4 février 1982)

Examen des termes de référence des consultants (article 1 de l'ordre du jour)

14. Le Groupe de travail a décidé de différer la discussion sur cette question en raison du fait que tous les participants seraient dans d'autres groupes de travail où les termes de référence seraient examinés.

Examen des projets du programme de la première phase qui ont peu de chances d'attirer un financement et devront donc être abandonnés (article 2 de l'ordre du jour)

15. Après un long examen du document préparé par la CEA, le Groupe de travail a convenu que les projets MMP-01, MMP-03 et MMP-05 avaient été mal conçus et que leur suppression du programme de la première phase ou de la deuxième phase n'aurait aucune incidence. En ce qui concerne le projet MMP-04, le Groupe de travail a estimé qu'il s'agissait d'un projet très important et qu'il conviendrait de le reformuler pour la deuxième phase.

Examen des descriptifs de projets présentés pour la deuxième phase et commentaires relatifs à ces projets (article 3(a) de l'ordre du jour)

16. Un seul projet a été présenté par l'Ethiopie. Le Groupe de travail a décidé que ce projet serait inclus dans le programme de la deuxième phase, mais il était nécessaire que le Gouvernement éthiopien en clarifie certains aspects.

17. Le Groupe de travail a ensuite examiné les projets régionaux et sous-régionaux présentés par les institutions en vue de leur inclusion dans le programme révisé de la première phase, afin de décider s'il conviendrait de les reporter sur la deuxième phase. Il a convenu que les deux projets présentés par la CEA seraient reportés. Il s'agit des deux projets suivants : "Etude sur les moyens d'améliorer la manutention des marchandises aux lieux de transbordement" et "Assistance technique pour l'établissement et l'utilisation des statistiques de transport".

Questions diverses

18. Aucune question n'a été soulevée au titre de cet article.

III. Groupe de travail sur les ports (5-6 février 1982)

Examen des termes de référence des consultants (article 1 de l'ordre du jour)

19. Le Groupe de travail a décidé de différer la discussion sur cette question en raison du fait que tous les participants feraient partie d'autres groupes de travail où les termes de référence seraient examinés.

Examen des projets du programme de la première phase qui ont peu de chances d'attirer un financement et doivent donc être abandonnés (article 2 de l'ordre du jour)

20. Le Groupe de travail a eu à examiner un document préparé par la CEA, indiquant les projets du programme de la première phase dont la conception est jugée défectueuse. Le document recommande d'apporter beaucoup plus de soin à l'élaboration des projets de la deuxième phase, afin d'éviter la reprise de tels projets. Le Groupe de travail, après une discussion approfondie, a convenu que certains projets, en raison de la période de temps limitée dont on a disposé pour préparer le programme de la première phase, n'ont pas été conçus aussi bien qu'ils auraient pu l'être. Un examen de ces projets devra être effectué par ceux qui les ont présentés et si leurs objectifs sont jugés encore valables, ils devront être reformulés. En ce qui concerne les projets HAP-07 et HAP-08 le représentant de l'OMCI a attiré l'attention sur le fait que son organisation avait mené un certain nombre d'études sur la pollution par les hydrocarbures et sur les moyens de la combattre. A la suite de ces études, l'OMCI a formé un service consultatif intergouvernemental sur la pollution marine qui peut conseiller gratuitement tous les Etats membres. Après cette information, le Groupe de travail a convenu que les projets devaient être considérés comme en cours de réalisation.

Discussions sur les descriptifs de projets présentés par les Etats membres pour être inclus dans le programme de la deuxième phase et commentaires sur ces projets (article 3(a) de l'ordre du jour)

21. Le Groupe de travail a examiné le document DEC/TRANSCOM/WG/Trans.13 contenant les projets présentés au titre de la deuxième phase. Ce document contenait sept projets, un présenté par l'Ethiopie, quatre par le Gabon, et deux par la Gambie. Après examen des commentaires faits par le secrétariat de la CEA sur tous ces projets, le Groupe de travail a convenu qu'il fallait des consultants pour six projets. Pour l'un des projets de la Gambie (concernant l'acquisition d'une drague porteuse) le groupe a noté que sur un coût total de 3,6 millions de dollars des Etats Unis, un financement de 3,2 millions avait déjà été obtenu. Le consultant devra donc déterminer si ce projet sera achevé au cours de la première phase ou si certaines composantes du projet seront exécutées au cours de la deuxième phase. Pour les sept projets sans descriptifs, des consultants seront envoyés sur place pour élaborer ces descriptifs de projets.

22. Le représentant de l'OMCI a déclaré que son organisation devait préparer incessamment un programme des missions sur le terrain de ses conseillers inter-régionaux, et que ces conseillers pourraient aider à élaborer les documents de projets lorsqu'ils se trouveraient à proximité des pays concernés. L'OMCI et la CEA mettront au point ensemble les détails de ces missions sur le terrain.

Liste des projets de la première phase de la Décennie à réaliser au cours de la deuxième phase (article 3(b) de l'ordre du jour)

23. Après de longues discussions sur le document préparé par la CEA le Groupe de travail a convenu d'inclure le projet HAP-100 dans la liste des projets à la demande du Gouvernement algérien. En ce qui concerne les autres projets, le Groupe de travail était d'avis qu'ils soient inclus dans le programme de la deuxième phase, après avoir consulté les pays concernés. En ce qui concerne les projets HAP-72, HAP-83, HAP-94 et HAP-96, il a été convenu que, bien que ces études risquent de conduire à des projets d'investissement au cours de la deuxième phase, il ne fallait pas envisager leur report sur le programme de la deuxième phase. Seuls les projets issus de ces études seront inscrits au programme de la deuxième phase.

Questions diverses (article 4 de l'ordre du jour)

24. La représentante de l'OIT a informé les participants que son organisation avait, pendant de nombreuses années, apporté une assistance active aux pays en développement en matière d'industrie portuaire. Cette assistance, fournie à la fois au niveau national et au niveau régional sous la forme d'études, ou de conseils d'experts, s'est réalisée dans les pays ou dans les régions concernés sous la forme d'envoi de consultants, d'attribution de bourses d'études et de formation et d'allocations pour la formation à l'étranger, d'organisation de cours de formation et de séminaires régionaux et inter-régionaux de réalisation de projets-pilotes et d'échanges d'informations techniques.

25. Grâce à l'expérience acquise dans le cadre des projets nationaux et régionaux, l'OIT est prête à participer à l'élaboration et à l'exécution du programme de la Décennie dans les domaines relevant de sa compétence. Dans ce contexte, certains membres du groupe de travail ont estimé que la CEA, en tant qu'organe directeur de la Décennie devrait demander l'assistance de l'OIT pour l'élaboration et l'exécution du programme de la Décennie.

IV. Groupe de travail sur les transports maritimes (8-9 février 1982)

Examen des termes de référence des consultants (article 1 de l'ordre du jour)

26. Le Groupe de travail a décidé de différer la discussion sur cette question en raison du fait que tous les participants seraient dans d'autres groupes de travail au moment de la discussion sur les termes de référence.

Examen des projets du programme de la première phase qui ont peu de chances d'attirer un financement et doivent donc être abandonnés (article 2 de l'ordre du jour)

27. Le Groupe de travail a examiné un document préparé par le secrétariat de la CEA indiquant que certains projets du programme de la première phase avaient des points faibles au niveau de la conception et ne devraient donc pas être reconduits

pendant la deuxième phase s'ils ne trouvaient pas de financement pendant la première phase. Après de très longues discussions sur le document, le Groupe de travail a convenu que de tels projets devraient être formulés à nouveau par les institutions qui les ont proposés pour la deuxième phase de façon à exprimer plus clairement leurs objectifs et à mettre ainsi en relief leur validité.

Discussions sur les descriptifs de projets présentés par les Etats membres pour être inclus dans le programme de la deuxième phase et sur les commentaires les concernant (article 3(a) de l'ordre du jour)

28. Le Groupe de travail a examiné le document DEC/TRANSCOM/WG/Trans.12 contenant les projets présentés au titre de la deuxième phase. Après avoir examiné les quatre projets - un présenté par l'Ouganda et trois par le Nigéria - le Groupe de travail a convenu qu'un consultant serait nécessaire pour le projet de l'Ouganda. En ce qui concerne les projets du Nigéria, bien qu'il soit nécessaire de disposer d'une information complémentaire, celle-ci pourra être obtenue en envoyant un telex au Nigéria. En ce qui concerne les projets sans descriptifs, le Groupe de travail a convenu que des consultants seraient nécessaires pour les quatre projets (un pour le Bénin et trois pour la Sierra Leone).

Liste des projets de la première phase de la Décennie à exécuter au cours de la deuxième phase (article 3(b) de l'ordre du jour)

29. Après de très longues discussions sur le document préparé par la CEA, le Groupe de travail a accepté d'inclure les projets SHP-51 et SHP-52 dans la liste de projets, à la demande du Gouvernement libyen. En ce qui concerne le projet SHP-43 il a été convenu de consulter le pays concerné avant d'inclure le projet dans le programme de la deuxième phase.

Questions diverses (article 4 de l'ordre du jour)

30. Aucune question n'a été soulevée au titre de cet article.

V. Groupe de travail sur les transports fluviaux (10-11 février 1982)

Examen des termes de référence des consultants (article 1 de l'ordre du jour)

31. Le Groupe de travail a examiné le document DEC/TRANSCOM/IA/V/4/Rev.1, relatif aux termes généraux de référence pour les consultants recrutés afin d'assister les pays africains et les organisations intergouvernementales dans la rédaction des fiches de renseignements relatives aux projets de la deuxième phase. Les amendements suivants ont été adoptés en plus de ceux adoptés par le Groupe de travail sur les transports aériens :

a) au paragraphe 5 il devrait être ajouté : "en coopération avec toutes les institutions des Nations Unies". Dans le même paragraphe, la dernière phrase "Afin de mener à bien" devrait être supprimée.

b) un nouveau paragraphe devrait être introduit après le paragraphe 5, dans les termes suivants :

"Afin de mener à bien ces activités et d'atteindre ces objectifs la CEA, envisage d'envoyer des missions d'experts dans différents pays. Ces missions seront effectuées soit par des membres du personnel de la CEA, des institutions appropriées des Nations Unies et des organisations inter-gouvernementales africaines soit par des consultants recrutés à cet effet. La CEA sera responsable de la coordination de ces missions alors que chaque institution des Nations Unies apportera le soutien technique dans son domaine de compétence".

Les types d'experts demandés seront les suivants :

- spécialistes en économie générale des transports et des communications qui seront chargés d'étudier les différents modes de transport et de communications dans chaque pays;
- spécialistes dans les différents modes de transport ou de communications.

c) Le titre "Profil des consultants, cadre de leurs activités" devrait être remplacé par "Profil des experts chargés de participer à l'élaboration de la deuxième phase".

d) un nouveau paragraphe devrait être introduit à la suite du paragraphe 11 dans les termes suivants :

"En ce qui concerne les consultants fournis par les autres institutions, leurs conditions de recrutements seront définies par les institutions en question tandis que leur frais de voyage et leur allocation de subsistance journalière seront pris en charge par la CEA sur les mêmes bases que pour les consultants recrutés par la CEA".

Examen des projets du programme de la première phase ayant eu de chances d'obtenir un financement et qui devront donc être abandonnés (article 2 de l'ordre du jour)

32. Le Groupe de travail a eu à examiner un document préparé par le secrétariat de la CEA indiquant qu'un certain nombre de projets du programme de la première phase présentaient des insuffisances au niveau de la conception et qu'ils ne devaient par conséquent, pas être reconduits sur la deuxième phase si leur financement n'était pas assuré pendant la première phase. Le Groupe de travail a convenu que de tels projets devraient être formulés à nouveau par les institutions qui les ont proposés pour la deuxième phase, de façon à rendre leurs objectifs plus clairs et mettre ainsi en relief leur validité.

Examen des descriptifs de projets présentés par les Etats membres pour être inclus dans le programme de la deuxième phase et commentaires relatifs à ces projets (article 2(a) de l'ordre du jour)

33. Le Groupe de travail a examiné le document DEC/TRANSCOM/WG/Trans.15 comprenant les projets présentés pour le programme de la deuxième phase. Après examen des cinq projets de l'Egypte/Soudan, du Gabon, de la Haute-Volta, de l'UDEAC et de l'Ouganda, le Groupe de travail a convenu que les projets de l'Egypte/Soudan, de l'UDEAC et de l'Ouganda auraient besoin de consultants. En ce qui concerne le projet de la Haute-Volta, il a été décidé de le joindre au projet INP-12 lors de la mise à jour des projets de la première phase. Le Groupe de travail a convenu de ne pas envoyer de consultant pour le projet du Gabon étant donné que le descriptif du projet était convenablement rédigé. Toutefois, le spécialiste des ports qui doit se rendre au Gabon vérifiera également la validité de ce projet.

Liste des projets de la première phase de la Décennie à exécuter au cours de la deuxième phase (article 3(b) de l'ordre du jour)

34. Le Groupe de travail a convenu que les projets figurant sur le document préparé par le secrétariat de la CEA (DEC/TRANSCOM/WG/Trans.15, révision des projets de la première phase) devaient être inclus dans le programme de la deuxième phase après consultation avec les pays concernés.

Questions diverses (article 4 de l'ordre du jour)

35. Aucune question n'a été soulevée au titre de cet article.

VI. Groupe de travail sur les routes et les transports routiers (12-13 février 1982)

Examen des termes de référence des consultants (article 1 de l'ordre du jour)

36. Le Groupe de travail a convenu de ne pas discuter ce document, celui-ci ayant été examiné en détail et amendé par les groupes de travail "transports aériens" et "transports fluviaux".

Révision des projets de la première phase qui ont peu de chances d'obtenir leur financement et devront donc être abandonnés (article 2 de l'ordre du jour)

37. Le Groupe de travail a eu à examiner un document préparé par le secrétariat de la CEA, indiquant que certains projets de la première phase présentaient des faiblesses de conception. Ils ne devaient donc pas être poursuivis pendant la deuxième phase si leur financement n'était pas assuré au cours de la première phase. Le Groupe de travail a convenu que de tels projets devraient être formulés à nouveau par les institutions qui les avaient proposés pour la deuxième phase, de façon à rendre leurs objectifs plus clairs et mettre ainsi en relief leur validité.

Discussion sur les descriptifs de projets présentés par les Etats membres pour être inclus dans le programme de la deuxième phase et commentaires relatifs à ces projets (article 3(a) de l'ordre du jour)

38. Le Groupe de travail a examiné le document DEC/TRANSCOM/WG/Trans.14. Soixante-seize projets avec descriptifs ont été présentés par : l'Egypte/le Soudan (1), l'Ethiopie (30), la Gambie (2), le Ghana (10), le Nigéria (5), l'Ouganda (7), le Zimbabwe (6), la Côte d'Ivoire et la Guinée (1), le Niger (1), le Sénégal et le Mali (1), l'UDEAC (1), la Haute-Volta (10), le Gabon (1).

39. La plupart de ces projets étaient bien décrits leurs objectifs bien précisés. Cependant, des justifications économiques complémentaires sont indispensables pour attirer un financement.
40. Des consultants devront être envoyés en Egypte/Soudan, en Gambie, au Ghana, au Nigéria, (si possible), en Ouganda, au Zimbabwe, en Côte d'Ivoire/Guinée, au Sénégal/Mali et en Haute-Volta.
41. Le Kenya et le Libéria ont fait parvenir tout récemment une liste de projets qui n'a pas pu être incorporé au document. Un consultant devra être envoyé à Monrovia.
42. Le projet présenté par l'UDEAC devra être ajouté à la liste de projets de transports multimodaux (MMP).
43. Pour les projets sans descriptif, le Groupe de travail a décidé que des consultants seront envoyés dans les pays concernés.
44. En ce qui concerne le projet proposé par la CEA concernant les pays enclavés, le représentant de la CNUCED a informé le Groupe de travail que son organisation avait un projet en cours sur le même sujet. Ce pendant, le représentant de la CEA a répondu que, étant donné que plusieurs organisations intergouvernementales et internationales avaient engagé des études relatives aux moyens de transport dans les pays enclavés, il était nécessaire de coordonner toutes ces études. L'objectif final de ce projet était précisément cette coordination, ce qui apparaîtrait clairement lorsque le document de projet serait élaboré. Le représentant de l'OIT a déclaré que son organisation était intéressée par une coopération avec la CEA pour les projets régionaux relatifs à la formation en matière de gestion et à l'amélioration de la formation technique en matière d'entretien des routes.
45. Le représentant de l'OBK a demandé des informations concernant l'élaboration du document présenté, le représentant de la CEA a apporté toutes les précisions voulues. En ce qui concerne les projets de l'OBK actuellement inscrits au programme de la première phase, ceux qui n'auront pas été réalisés au cours de la première phase seront automatiquement reportés sur la deuxième phase. Une liste des derniers projets routiers prioritaires a été transmise aux représentants de la CEA. Un document détaillé sur les transports (routiers) est actuellement sous presse et sera transmis à la CEA dès qu'il sera disponible.

Examen de la liste des projets de la première phase de la Décennie devant être réalisés au cours de la deuxième phase (article 3(b) de l'ordre du jour)

46. Le Groupe de travail a convenu que les projets figurant sur la liste du document DEC/TRANSCOM/UG/Trans.14 préparé par le secrétariat de la CEA, "révision des projets de la première phase", devaient être inclus dans le programme de la deuxième phase, après consultation avec les pays concernés.

Questions diverses (article 4 de l'ordre du jour)

47. Aucun problème n'a été soulevé sous cette rubrique.

VII. Groupe de travail sur les chemins de fer et les transports ferroviaires
(15-16 février 1982)

Termes de références des consultants (article 1 de l'ordre du jour)

48. Le Groupe de travail est tombé d'accord pour ne pas discuter ce document, celui-ci ayant été examiné et amendé en détail par les groupes de travail "Transports aériens" et Transports fluviaux". Le représentant de l'UAC a indiqué que son organisation fournirait un expert ferroviaire pour aider le secrétariat de la CEA dans la préparation du programme de la deuxième phase.

Descriptifs de projets présentés par les Etats membres en vue de leur inclusion dans le programme de la deuxième phase : discussion et commentaires (article 3(a) de l'ordre du jour)

49. Le Groupe de travail examine le document DEC/TRANSCOM/WG/Trans.16, comprenant 24 projets avec descriptif : Ouganda (10), Ethiopie (4), Ghana (3), Maroc (3), Egypte/Soudan (1), Gabon (1), Nigéria (1), Haute-Volta (1).

50. Des consultants devront être envoyés au Ghana, en Ouganda et au Nigéria (pour clarifier le projet concernant l'école de Zaïre).

51. En ce qui concerne le projet présenté par l'Ethiopie "Centre Technique à Dire-Dawa", il est à inclure dans la mise à jour du programme de la première phase.

52. Le Groupe de travail est tombé d'accord pour inclure les projets suivants de l'Ouganda dans la mise à jour de la première phase : ateliers pour les chemins de fer; achat de matériel roulant. Le projet Ougandais concernant l'achat de bateaux est à inclure à la liste des projets de "Transports fluviaux".

53. Le représentant de l'OBK a informé les participants que le titre exact du projet de chemin de fer parrainé par son organisation était le suivant : "Chemin de fer de l'Organisation du Bassin de la rivière Kagera", et que le montant de l'étude de faisabilité s'élevait à 8,8 millions de dollars des Etats-Unis (4 millions financés par l'Italie, 4 millions par l'Autriche, 0,8 par le PNUD). Les pays concernés sont : le Rwanda, le Burundi, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda. Le projet qui fera suite à l'étude sera réalisé au cours de la deuxième phase de la Décennie. Un descriptif a été fourni par l'OBK au cours de la réunion.

54. Cinq projets sans descriptif ont été présentés au Groupe de travail : Bénin/Niger (1), Haute-Volta (2) et Soudan (2). Le projet présenté par le Bénin/Niger (ligne Parakou/Niamey) ne devrait pas être mentionné parmi ces projets étant donné qu'une étude de faisabilité a été faite. En ce qui concerne les projets présentés par le Soudan, le représentant de l'UAC a déjà fourni les informations qui faisaient défaut. En ce qui concerne les autres descriptifs incomplets, des consultants seront envoyés par la CEA, au Soudan et en Haute-Volta afin de procéder à une enquête plus approfondie.

55. Le Président a informé les participants qu'à la demande de l'UAC, la date limite de soumission des projets pour le programme de la deuxième phase était repoussée à fin juin 1982.

Examen de la liste des projets de la première phase du programme de la Décennie devant être réalisés au cours de la deuxième phase (article 3(b) de l'ordre du jour)

56. Le Groupe de travail a convenu que les 15 projets figurant dans le document DEC/TRANSCOM/WG/Trans.16 préparé par le secrétariat de la CEA, "Révision des projets de la première phase", devaient être inclus dans le programme de la deuxième phase, après consultation avec les pays concernés. La plupart de ces projets ne pourront être exécutés que lorsque les études entreprises au cours de la première phase seront achevées.

Questions diverses (article 4 de l'ordre du jour)

57. Aucune question n'a été soulevée sous cette rubrique.

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS
EN AFRIQUE (1978-1988)

Préparation du programme d'action de la deuxième phase (1984-1988) de la Décennie

Recrutement d'experts /consultants : termes de références généraux

Introduction

1. La Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (1978-1988) a été proclamée le 19 décembre 1977 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 32/160. Depuis lors, la CEA, assistée des institutions des Nations Unies, d'organisations régionales africaines et d'une réunion intergouvernementale d'experts en mai 1979, a élaboré une stratégie globale et un programme d'action de la première phase (1980-1983) pour la réalisation de 771 projets, d'un coût total de 9 milliards de dollars des Etats-Unis. Cette stratégie et ce programme d'action ont été examinés puis adoptés par la Conférence des ministres des transports, des communications et de la planification lors de sa première réunion en mai 1979.
2. La stratégie et le plan d'action ont, depuis lors été entérinés par l'Assemblée des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale de l'ONU en 1979, et approuvés dans le Plan d'action de Lagos en 1980. Ils figurent dans ce qu'il est convenu d'appeler le volume I et le volume II des documents de la Décennie, qui constituent, dans une certaine mesure, la charte de la Décennie.
3. Par la suite, la CEA s'est occupée de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre des projets inclus dans le volume II, bien que ceci ait entraîné quelques difficultés, en raison de la façon dont les projets sont financés, c'est-à-dire seulement par le biais d'accords bilatéraux entre les pays africains bénéficiaires et les sources extérieures de financement, celles-ci imposant leurs propres procédures pour la négociation et la mobilisation des fonds.
4. Dans ces conditions, la CEA, bien qu'elle ait été désignée par l'Assemblée générale comme organe directeur de la Décennie, a du limiter son rôle à celui de chef d'équipe, mobilisateur et catalyseur des actions, parfois chargé des appels de fonds. Elle a néanmoins également contribué, et continue de contribuer à la mise en oeuvre de la Décennie par des actions spécifiques (assistance aux pays africains et aux organisations intergouvernementales dans la préparation de projets spécifiques) 2/ et des activités plus générales consistant essentiellement

1/ Comme l'ont déclaré clairement les bailleurs de fonds lors de la conférence pour les annonces de contributions pour la Décennie qui s'est tenue le 20 novembre 1979, organisée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

2/ Comme par exemple le Programme de développement plurisectoriel des pays du bassin du fleuve Kagera (DEC/TRANSCOM/80/1/Rev.1).

en l'organisation de réunions techniques consultatives et la formulation de programmes comme l'indiquent les documents DEC/TRANSCOM/TCM/81/WA.1 et 2, DEC/TRANSCOM/TCM/81/CA.1, DEC/TRANSCOM/TCM/82/REC.1 et DEC/TRANSCOM/TCM/81.CEA.1. En outre, conformément à la résolution ECA/UNTACDA/Res.81.13 adoptée par la Conférence des ministres des transports, des communications et de la planification lors de sa deuxième session en mars 1981, la CEA a mis à jour le programme de la première phase de la Décennie sur la base des demandes faites par les Etats membres, les institutions des Nations Unies et les organisations régionales africaines. Cette mise à jour se traduit par une augmentation du nombre de projets du programme (de 771 à environ 900) et par une augmentation des coûts (de 9 milliards de dollars des Etats-Unis à environ 11,5 milliards de dollars des Etats-Unis.

5. Les Chefs d'Etat africains, dans le Plan d'action de Lagos, ont chargé le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire général de l'OUA de procéder à l'élaboration du programme d'action de la deuxième phase. Un mandat identique a été donné au Secrétaire exécutif de la CEA par la deuxième Conférence des ministres des transports, des communications et de la planification, dans sa résolution ECA/UNTACDA/Res.81/14.

Conformément à ces mandats, la CEA, en collaboration avec les institutions des Nations Unies et les organisations intergouvernementales africaines, a préconisé un certain nombre de mesures, qui consistent, entre autres, à :

- a) recueillir et évaluer les propositions des pays africains et des organisations intergouvernementales et identifier les projets nécessitant des recherches plus approfondies;
- b) Fournir une assistance adéquate sous la forme de missions d'assistance technique sur place auprès des pays et organisations qui le demandent, pour la sélection, la finalisation et la soumission de leurs projets;
- c) définir une série de projets à proposer sous forme de fiches de présentation de projets 3/ complétées par un rapport sommaire;

6. Afin de mener à bien les activités et d'atteindre les objectifs décrits ci-dessus, la CEA envisage d'envoyer des missions d'experts dans différents pays. Ces missions seront effectuées soit par des fonctionnaires de la CEA, des institutions appropriées des Nations Unies ou des organisations intergouvernementales africaines concernées, soit par des consultants recrutés à cet effet. La CEA sera chargée de la coordination de ces missions, tandis que chaque institution fournira un soutien technique dans son domaine de compétence.

3/ Du type de celles utilisées dans le volume II.

Les types d'experts demandés seront les suivants :

- spécialistes en économie générale des transports et des communications, qui seront chargés d'étudier les différents modes de transport et de communications dans chaque pays;
- spécialistes dans les différents modes de transport ou de communications.

Profil des experts participant à l'élaboration du programme de la deuxième phase

7. Les consultants devront :

- a) travailler en anglais ou en français et avoir une bonne connaissance de l'autre langue;
- b) connaître l'Afrique et ses problèmes;
- c) être suffisamment polyvalents pour pouvoir tenir compte de l'influence des autres secteurs sur les projets concernant leur propre domaine technique. On leur demandera de consulter leurs homologues des autres disciplines à chaque fois que cela sera nécessaire;
- d) prendre connaissance du programme initial et mis à jour de la première phase et des priorités et objectifs définis dans la stratégie globale et le Plan d'action de la Décennie (volume I). Ils devront se familiariser avec les problèmes relatifs à la desserte des pays enclavés et semi-enclavés, accorder une attention particulière aux solutions qui ont été proposées pour ces problèmes, monobstant leurs propres suggestions qui peuvent être approuvées par les autorités avec lesquelles ils sont en contact;
- e) s'informer des projets relevant de leur domaine de compétence qui sont exécutés ou prévus par les institutions spécialisées de l'organisation des Nations Unies et par l'OUA, afin d'en tenir compte dans la préparation du programme de la deuxième phase;

8. Les consultants devront effectuer leur travail sous la supervision directe du coordonnateur de la Décennie et de ses deux adjoints, l'un étant expert en communications, l'autre en transports. Tous les descriptifs de projets et rapports d'experts devront d'abord être soumis sous forme d'avant-projets au coordonnateur par l'intermédiaire du coordonnateur adjoint pour les transports ou du coordonnateur adjoint pour les communications pour les projets relatifs respectivement aux transports ou aux communications.

9. Lors de leurs prises de fonctions, les experts recevront à Addis-Abeba une information générale sur la Division des transports, des communications et du tourisme de la CEA et sur l'unité de coordination de la Décennie. A cette occasion, ils seront informés de l'état d'avancement des projets de la Décennie et recevront l'information nécessaire pour accomplir leur tâche. La CEA leur fournira des bureaux au siège, dans la mesure des disponibilités, et dans les pays qu'ils visiteront les autorités concernées leur accorderont des facilités de travail.

Tâches et activités des consultants

10. La préparation du programme de la Décennie requiert un travail d'équipe et une bonne connaissance des activités qui s'y rapportent ainsi que de ses objectifs d'interdépendance économique et d'auto-suffisance collective pour les pays africains.

11. Après avoir participé, à Addis-Abeba, à l'élaboration et à la mise en forme finale de la liste des projets envoyés à la CEA par les Etats et par les organisations intergouvernementales à inclure dans le programme de la deuxième phase, les consultants devront essentiellement effectuer des missions dans différents pays et prendre contact avec les organisations intergouvernementales, soit seuls, soit avec d'autres consultants, en vue de :

- a) identifier les projets qui ne figurent sur la liste mentionnée ci-dessus mais qui pourraient être inclus dans le programme;
- b) fournir, si nécessaire, une information complémentaire sur les projets pour lesquels existent des descriptifs;
- c) fournir une assistance aux fonctionnaires pour la sélection des projets et leur présentation;
- d) avoir des réunions avec les autorités en vue de définir la meilleure façon d'incorporer leurs propositions dans le projet de programme, conformément aux objectifs de la Décennie et compte tenu des priorités établies et des projets de la première phase, particulièrement en ce qui concerne le suivi des 220 études spécifiques prévues;
- e) recueillir toutes informations utiles sur les projets du programme de la première phase à l'aide du formulaire qui sera distribué aux consultants et aider les pays à mettre en place les mécanismes nationaux d'information recommandés par la résolution 391 (XV) de la Conférence des ministres d'avril 1980;
- f) procéder à une évaluation réaliste des projets à l'étude ou en cours d'exécution avec une ventilation des coûts (construction, équipement) et évaluer en hommes/mois le coût de l'assistance technique, de la formation, des bourses et des études théoriques;
- g) enregistrer, sur les fiches de présentation des projets, la documentation existant sur les projets proposés, les études de préfaisabilité, les études de faisabilité, les études techniques ainsi que les principales conclusions de ces études, les noms des auteurs, leurs adresses et les dates des documents;
- h) examiner avec les Etats membres et les organisations intergouvernementales l'état d'avancement de l'exécution du programme de la première phase et, sur la base de cet examen, définir en accord avec les Etats membres et les organisations intergouvernementales :
 - i) les projets qui devront être reportés sur la deuxième phase; et
 - ii) un nouveau programme réaliste pour la deuxième phase.

- i) comparer les données recueillies sur place avec celles dont disposent les différentes divisions de la CEA;
- j) rédiger en forme définitive les fiches de présentation des projets; cette activité pourrait se faire au siège de la CEA toutefois il serait souhaitable que les consultants élaborent ces documents sur place et les envoient immédiatement à la CEA;
- k) si nécessaire, assister la CEA (Division des transports, de communications et du tourisme et Unité de coordination de la Décennie) dans l'élaboration du document global et du rapport général ainsi que pour la présentation du programme de la deuxième phase de la Décennie au Comité de coordination inter-institutions lors de sa sixième session en octobre 1982, et pour sa finalisation;
- l) enfin déterminer, par des discussions avec les fonctionnaires des gouvernements, si certains pays (particulièrement parmi les moins avancés) éprouvent des difficultés dans la préparation des projets à financer et dans la négociation de l'assistance avec les bailleurs de fonds et les institutions de financement. Ceci doit être fait afin que la CEA décide si elle peut apporter une aide à ces pays

Conditions générales de recrutement

12. Les consultants seront recrutés par la CEA sur la base de contrats à court terme. Leur rémunération sera fixée en fonction de leurs qualifications et de leur expérience, conformément aux classes et à l'échelle des traitements correspondante de l'ONU. En outre, ils bénéficieront de l'indemnité de subsistance aux taux appliqués par l'ONU ainsi que de l'assurance vie. Ils voyageront en classe économique sur tous les moyens de transport, et la CEA prendra en charge leurs frais de voyage, mais pas ceux de leur famille.

13. En ce qui concerne les consultants recrutés par d'autres institutions, leurs conditions de recrutement seront définies par lesdites institutions; toutefois, la CEA prendra en charge leurs frais de voyage et leur indemnité journalière de subsistance dans les mêmes conditions que pour les consultants recrutés par la CEA.